

un, où les recettes n'étaient pas une preuve du montant de l'ouvrage fait. Comme le Service Civil de l'Intérieur recevait des augmentations, il pensait que le Service de l'Extérieur méritait aussi considération.

M. WOOD espérait que le Ministre des Finances consacrerait une somme dans les estimés supplémentaires pour augmentation des salaires pour le service extérieur. Il pourrait mentionner un officier de douanes qui avait été au-delà de vingt ans dans le service, occupant une position d'une grande responsabilité comme estimateur et qui ne reçoit que \$800 à \$900 dans un des postes secondaires le plus considérable dans Ontario. Son prédécesseur avait un salaire de \$1,200.

L'HON. D. A. MACDONALD dit, qu'à son point de vue, son ami d'Inverness avait fortement démontré sa thèse, mais il pouvait lui dire que la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick avaient moins à se plaindre que les autres Provinces, en autant que dans ces Provinces sous le système en force avant la Confédération les maîtres de postes recevaient 89 par cent sur les collections, pendant qu'à Ontario et à Québec ils ne recevaient que 40 par cent. Il admettait que le salaire était minime, et il désirait qu'il fut en son pouvoir de l'augmenter; mais en ajoutant \$50 pour chaque maître de poste, ce serait une charge additionnelle sur le revenu de pas moins de \$225,000. Dans quatre-vingt-dix cas sur cent, il y avait une demi-douzaine d'applications pour chaque vacance. Une grande difficulté s'était présentée relativement à l'administration des bureaux dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick en raison du système des bureaux irréguliers qu'il avait intention de changer en bureaux de postes aussitôt possible.

M. McDONNELL maintient que l'argument émis, que la rémunération aux maîtres de poste ne peut être augmentée parce que le revenu du département des Postes ne le permet pas, n'est pas un bon argument, parce que le taux des ports de lettre avait été grandement réduit. Assurément on ne contesterait pas que si le taux sur port de lettres était réduit d'un demi-centin, les maîtres de poste recevraient seulement le même pourcentage.

M. Goudge

M. BUNSTER dit que dans sa province les maîtres de poste se plaignaient d'une rémunération insuffisante, et il cita le cas de M. HARVEY, maître de poste de Nanaimo, qui avait résigné parce qu'il ne pouvait obtenir une augmentation. Les devoirs des maîtres de poste dans un pays nouveau comme la Colombie-Anglaise étaient plus considérables que dans les provinces plus anciennes, parce qu'ils recevaient beaucoup plus de lettres qu'ils n'en expédiaient.

M. DECOSMOS attire l'attention sur le fait que, bien que dans les résolutions passées en 1873 les salaires des lieutenants-gouverneurs avaient été augmentés de \$2,000, cependant dans l'acte basé sur ces résolutions, le montant du salaire du LIEUTENANT-GOUVERNEUR de la Colombie Anglaise a été, apparemment par erreur cléricale, fixé à \$9,000. Il aurait dû être de \$10,000, vu que son salaire antérieur était de \$8,000. Il espérait qu'on pourvoierait à cette omission, en autant que le gouverneur était obligé d'en mettre du sien, son salaire étant insuffisant.—Item adopté.

Sous le titre de "Administration de la Justice,"

L'HON. M. CARTWRIGHT explique que relativement à l'augmentation de \$5,000 pour allocations de Circuit dans la Colombie-Anglaise, les dépenses étaient très fortes. Le vote antérieur n'avait pas été suffisant, et le déficit avait dû être comblé au moyen des dépenses imprévues.

SIR JOHN MACDONALD dit que le premier vote avait été un essai. Il aimerait à savoir si ce vote couvrirait toutes les dépenses.

L'HON. M. CARTWRIGHT.—Peut-être devrais-je dire que l'on doit espérer qu'il couvrira toute la dépense. L'hon. monsieur doit comprendre que dans un pays comme la Colombie Anglaise ces dépenses varient beaucoup d'année en année suivant le montant d'ouvrage à faire.—Item adopté.

Les items sous le titre de "Police," votes 23 et 24 furent adoptés.

Les items sous le titre de Pénitenciers, votes 25 à 31, furent adoptés.

Sur le vote 27, Pénitencier, Halifax, N. S.,

L'HON. M. TUPPER espérait qu'il n'y avait aucun fondement dans la ru-